



# Discussion d'arrêts du Tribunal fédéral

Prof. Dr. iur. Andreas Heinemann

Dr. iur. Odile Ammann

Prof. Dr. iur. Marc Thommen



# Droit pénal

Prof. Dr. iur. Marc Thommen

## Cours Discussion d'arrêts du TF et de la CourEDH – semestre d'automne 2020

Heure et lieu : Jeudi, 16.15. – 18.00, salle [xx]

Date	Sujet(s)	ATF / documentation	Lieu	Enseignant(e)
17.09.20	Introduction/CEDH : Organisation et procédure	Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH, RS 0.101)		Andreas Heinemann/Odile Ammann
24.09.20	Droit de vente	ATF 102 II 97; ATF 126 III 59		Andreas Heinemann
1.10.20	Liberté de la langue/Liberté d'expression	ATF 136 I 149 ; CourEDH, affaire Haldimann et autres c. Suisse, requête n° 21830/09		Odile Ammann
8.10.20	Droit au respect de la vie privée et familiale/Droit à un procès équitable	CourEDH, affaire Glaisen c. Suisse, requête n° 40477/13 ; CourEDH, affaire Howald Moor et autres, requêtes n° 52067/10 et 41072/11		Odile Ammann
15.10.20	Contrat de bail/prêt ou donation	ATF 134 III 446; ATF 144 III 93		Andreas Heinemann
22.10.20	Protection contre le licenciement pendant la grossesse	ATF 135 III 349; ATF 143 III 21		Andreas Heinemann
29.10.20	Secret de fonction/Instigation	CEDH, Dammann c. Suisse, Requête no. 77551/01		Marc Thommen
5.11.20	Actio libera in causa	BGE 85 IV 1		Marc Thommen
12.11.20	Atteinte à la paix des morts	Arrêt 6B_696/2009		Marc Thommen
19.11.20	Responsabilité civile	ATF 133 III 81; ATF 137 III 226		Andreas Heinemann
26.11.20	Principe de non-discrimination	CourEDH, affaire Glor c. Suisse, requête no. 13444/04 ; ATF 140 I 201		Odile Ammann
3.12.20	État de nécessité licite	Tribunal d'arrondissement de Lausanne PE 19.000742/PCL/IIb, 13. Janvier 2020, (LAC – les activistes du clima)		Marc Thommen
10.12.20	Liberté de vote/Recours en matière de droit public	ATF 145 I 207 ; Arrêt du TF 1C_134/2020 du 24 mars 2020		Odile Ammann

## Examens oraux

- Pas de temps de préparation
- Pas de présentation
- Seules des questions concernant les cas discutés
- Attribution d'examineur une semaine avant l'examen
- Les examinateurs se limitent aux questions relevant de leur propre domaine d'expertise.





Universität  
Zürich <sup>UZH</sup>

---

# Tribunal de Police – Lausanne

Jugement du 13 janvier 2020

PE19.000742/PCU11b

Lausanne Action Climat



# Lausanne Action Climat

Les faits

# Lausanne Action Climat

Dans les locaux de la succursale du Crédit Suisse (Suisse) SA, le 22 novembre 2018, peu après 13h, un groupe, composé de 20 à 30 personnes a pénétré dans le hall d'entrée dans le but de manifester contre le changement climatique et plus spécifiquement contre les investissements faits par le Crédit Suisse dans les énergies fossiles.



# Lausanne Action Climat

Le but des manifestants était d'attirer l'attention de l'opinion publique sur ces questions, notamment en dénonçant la participation de Roger Federer à l'image publicitaire de cette banque. Cette manifestation a consisté notamment à déployer une banderole sur laquelle figurait le texte suivant: « Crédit Suisse détruit le climat. Roger, tu cautionnes ça ? #SiRogersavait » et à mimer une partie de tennis.





# Lausanne Action Climat

Selon le témoignage d'une employée responsable d'un service de cette succursale bancaire, les manifestants, qui ne se sont pas montrés agressifs, se sont placés notamment sur les marches des escaliers...



# Lausanne Action Climat

Malgré l'injonction qui avait été faite à l'ensemble du groupe par le responsable de la succursale de quitter les lieux, les manifestants sont restés dans le hall. Il a alors appelé la police, laquelle est intervenue peu de temps après. L'officier de police responsable a sommé, à 13h50, une première fois les manifestants d'évacuer les lieux en leur impartissant un délai de 15 minutes. Dans ce laps de temps, dix personnes environ sont sorties d'elles-mêmes.



# Lausanne Action Climat

Deux prévenues avaient en effet le rôle, convenu à l'avance, de veiller au bon et paisible déroulement de la manifestation, ainsi que de gérer les discussions avec les forces de police. En revanche, les autres manifestants n'ont pas obtempéré aux ordres, obligeant finalement la police, vers 14h05, à les sortir des locaux. Selon le témoin X, tout est rentré dans l'ordre vers 14h20.



# Lausanne Action Climat

Crédit Suisse a déposé plainte le 28 décembre 2018.

3. Les infractions reprochées: En raison de leurs agissements, les prévenus se sont vus condamnés, le 25 avril 2019 par ordonnance pénale du Ministère public pour violation de domicile ...

3.1 Commet une violation de domicile au sens de l'art. 186 CP, celui qui, d'une manière illicite et contre la volonté de l'ayant droit, aura pénétré dans ... un espace... clos ... ou y sera demeuré au mépris de l'injonction de sortir à lui adressée par un ayant droit.





## Lausanne Action Climat

3.1.2 En l'espèce, le domicile concerné est le hall d'entrée de la succursale du Crédit Suisse. S'agissant du comportement consommant l'infraction, soit la pénétration sans autorisation ou le refus d'obtempérer à l'injonction de sortir, cette question n'a en l'espèce pas de pertinence puisqu'aucun membre du groupe, dont les prévenus faisaient partie, n'est sorti ensuite de la demande de l'ayant droit...



# Lausanne Action Climat

## 4. L'état de nécessité

4.1 En relation avec l'infraction à l'art. 186 CP ... les prévenus invoquent l'état de nécessité licite au sens de l'art. 17 CP. Cette disposition prévoit que quiconque commet un acte punissable pour préserver d'un danger imminent et impossible à détourner autrement un bien juridique lui appartenant ou appartenant à un tiers agit de manière licite s'il sauvegarde ainsi des intérêts prépondérants.



# Lausanne Action Climat

Au sens large, l'état de nécessité intervient à chaque fois qu'un bien juridique est placé dans une situation de danger pouvant être écartée uniquement par la lésion d'un bien juridique appartenant à autrui.



# Lausanne Action Climat

La règle de l'art. 17 CP suppose tout d'abord l'*existence d'un danger*. Le danger se définit comme une situation comportant... un certain degré de probabilité qu'un bien juridique soit lésé. Peu importe l'origine du danger; elle peut-être naturelle ou humaine. Le danger doit être imminent, c'est-à-dire ni passé ni futur, mais actuel et concret (ATF 122 IV 1).





# Lausanne Action Climat

Conformément au principe général de la proportionnalité, le danger doit être impossible à détourner autrement... L'impossibilité à détourner le danger autrement implique une subsidiarité absolue. En d'autres termes, celui qui dispose de moyens licites pour préserver le bien juridique menacé ne peut pas se prévaloir de l'état de nécessité.



# Lausanne Action Climat

La doctrine admet que l'art. 17 CP ne vise que la protection des biens juridiques individuels et non pas la protection des intérêts collectifs. Par exception, la protection d'un bien juridique collectif sera toutefois pertinente si un bien juridique personnel est également en jeu.



# Lausanne Action Climat

4.2 Il convient maintenant d'examiner si les conditions de l'art. 17 CP sont en l'espèce réalisées. S'agissant en premier lieu de *l'existence d'un danger*, celui-ci réside dans les conséquences du changement climatique. A ce sujet, le Tribunal retient comme particulièrement convaincants les divers rapports scientifiques produits par les prévenus... En conclusion partielle, l'existence d'un danger, telle que requise par l'art. 17 CP, doit être retenue.



# Lausanne Action Climat

S'agissant de *l'imminence de ce danger*, il est utile de rappeler que l'Accord de Paris ... prévoit de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2°C... ». A ce sujet, le témoin Seneviratne indique que chaque demi-degré induit des conséquences majeures... comme des canicules, précipitations intenses et sécheresses. Afin d'éviter de telles conséquences elle explique que les changements de société doivent être initiés immédiatement... Le Tribunal considère que l'imminence du danger est établie.





# Lausanne Action Climat

S'agissant de *l'impossibilité* à détourner autrement le danger, soit de la subsidiarité absolue, il convient d'examiner les autres moyens d'action envisageables pour les prévenus. La première hypothèse est celle d'une manifestation sur la voie publique. Depuis environ une année, divers groupements du climat, dont celui auquel appartiennent les prévenus, organisent régulièrement des manifestations...



# Lausanne Action Climat

Une deuxième hypothèse aurait pu consister à s'adresser formellement à la banque pour lui faire part des critiques. Or, plusieurs prévenus notamment ont démontré l'avoir fait. Aucune réponse n'a été donnée, le Crédit Suisse étant d'ailleurs à cet égard le seul à n'avoir jamais réagi aux sollicitations.



## Lausanne Action Climat

Une troisième hypothèse est le recours aux moyens politiques. Dans divers arrêts, consacrés par exemple à la sortie du nucléaire, le Tribunal fédéral invoqué cette voie. Notre Haute Cour excluait que l'état de nécessité puisse être retenu (ATF 129 IV 6); elle précisait toutefois qu'une exception serait éventuellement envisageable dans le cas d'une situation dangereuse, c'est-à-dire si des biens juridiquement protégés d'une valeur considérable étaient immédiatement menacés et que leur protection ne puisse pas être assurée à temps par les autorités compétentes (ibidem, c. 3.1 ).



# Lausanne Action Climat

En lien avec ce qui précède, il suffit de relever que des parlementaires fédéraux ont régulièrement déposé des interpellations sans que le gouvernement réagisse plus concrètement que par des déclarations d'intention inoffensives... En termes plus généraux, le temps politique, lent de par sa nature démocratique, n'est plus compatible avec l'urgence climatique avérée.





# Lausanne Action Climat

En conclusion, on doit retenir que le danger était en l'espèce impossible à détourner autrement et que la subsidiarité absolue a ainsi été respectée.



# Lausanne Action Climat

En conclusion, on doit retenir que le danger était en l'espèce impossible à détourner autrement et que la subsidiarité absolue a ainsi été respectée.



# Lausanne Action Climat

Concernant la *sauvegarde d'un intérêt prépondérant*, on retiendra que les biens qu'ont cherché à protéger les prévenus dans leur action sont la préservation du climat et de l'environnement et par ce biais la sauvegarde de leur droit personnel à la santé et à la vie. Quant au bien lésé, il s'agit de la liberté pour un propriétaire immobilier ...d'user comme il l'entend de son domicile.



# Lausanne Action Climat

La pesée des intérêts en présence est indiscutablement en faveur des biens que les prévenus ont cherché à protéger. L'acte incriminé était donc un moyen nécessaire et proportionné.



# Lausanne Action Climat

Il faut enfin ajouter que les biens protégés, soit en particulier la santé et la vie, sont à l'évidence des biens juridiques individuels. Quant au bien juridique collectif qu'est la préservation du climat et de l'environnement, sa protection peut en l'espèce être admise des lors que des biens juridiques personnels sont également en jeu.





# Lausanne Action Climat

En conclusion de l'ensemble de ce qui précède, le Tribunal retient que toutes les conditions de l'art. 17 CP sont remplies et que les prévenus ont dès lors agi de manière licite.



# Lausanne Action Climat

5. Au vu de ce qui précède, on prononcera l'acquittement des prévenus des chefs d'accusation portés contre eux et on laissera les frais de la cause à la charge de l'Etat.





# Lausanne Action Climat

Vocabulaire



# Vocabulaire

Français	Allemand
Chefs d'accusation	Anklagepunkte
Cours/Tribunal de céans	Das hiesige Gericht
Le grief	Der Beschwerdegrund/Klagepunkt
État de nécessité licite	Rechtfertigender Notstand
État de nécessité excusable	Entschuldigender Notstand
Sauvegarde d'intérêts légitime	Wahrung/Wahrnehmung berechtigter Interessen
Violation de domicile	Hausfriedensbruch
Consommation de l'infraction	Erfüllung des Straftatbestands
Bien juridique individuel	Individualrechtsgut
Bien juridique collectif	Kollektives Rechtsgut

# Vocabulaire

Français	Allemand
Renvoyer devant le juge	Dem Richter überweisen
Classement	Einstellung
Renoncer à poursuivre	Verzicht auf Strafverfolgung
Justification	Rechtfertigung
Exculpation/Excuse	Entschuldigung
Infliger une peine	Eine Strafe auferlegen
Licite	Rechtmässig
Le prévenu	Der Beschuldigte
L'auteur	Der Täter



# Lausanne Action Climat

Discussion

1. Violation de domicile (Art. 186)
2. État de nécessité licite (Art. 17)
3. État de nécessité extra-légal
4. Sauvegarde d'intérêts légitimes
5. Absence d'intérêt à punir (Art. 52)
6. Sauvegarde d'intérêts excusable



1. Violation de domicile (Art. 186)
2. État de nécessité licite (Art. 17)
3. État de nécessité extra-légal
4. Sauvegarde d'intérêts légitimes
5. Absence d'intérêt à punir (Art. 52)
6. Sauvegarde d'intérêts excusable



## Art. 186 – Violation de domicile

Celui qui, d'une manière illicite et contre la volonté de l'ayant droit, aura pénétré dans une maison, dans une habitation, dans un local fermé faisant partie d'une maison, dans un espace, cour ou jardin clos et attenant à une maison, ou dans un chantier, ou y sera demeuré au mépris de l'injonction de sortir à lui adressée par un ayant droit sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire



## Art. 186 – Violation de domicile

Celui qui, d'une manière illicite et contre la volonté de l'ayant droit, aura **pénétré** dans une maison, dans une habitation, dans un local fermé faisant partie d'une maison, dans **un espace**, cour ou jardin clos et attenant à une maison, ou dans un chantier, **ou y sera demeuré** au mépris de l'injonction de sortir à lui adressée par un ayant droit sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire



# Art. 186 – Violation de domicile

## B. Condition de punissabilité

### 1. Typicité objective

- Auteur
- Object
- Acte

### 2. Typicité subjective

- Dol direct (savoir/vouloir)
- Dol eventuel (tenir pour possible/accpeter)

### 3. Illicéité

- État de nécessité licite
- Sauvegarde d'intérêt légitimes

### 4. Culpabilité

- Nécessité/Sauvegarde excusable





1. Violation de domicile (Art. 186)
2. État de nécessité licite (Art. 17)
3. État de nécessité extra-légal
4. Sauvegarde d'intérêts légitimes
5. Absence d'intérêt à punir (Art. 52)
6. Sauvegarde d'intérêts excusable



## Art. 17 – État de nécessité licite

Quiconque commet un acte punissable pour préserver d'un danger imminent et impossible à détourner autrement un bien juridique lui appartenant ou appartenant à un tiers agit de manière licite s'il sauvegarde ainsi des intérêts prépondérants.



# Lausanne Action Climat

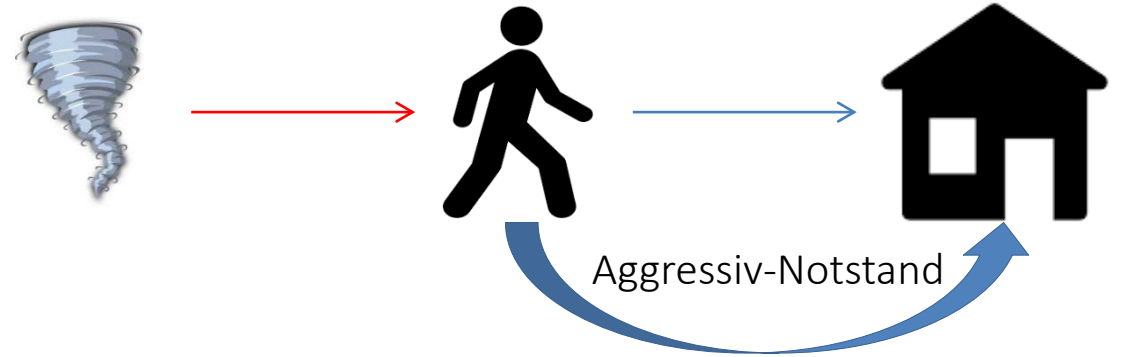
Au sens large, l'état de nécessité intervient à chaque fois qu'un bien juridique est placé dans une situation de danger pouvant être écartée uniquement par la lésion d'un bien juridique appartenant à autrui.





# État de nécessité

## 1. Danger



## «...sauvegarde des intérêts prépondérants»

Parce que l'on fait appel à la solidarité  
d'un tiers non impliqué.



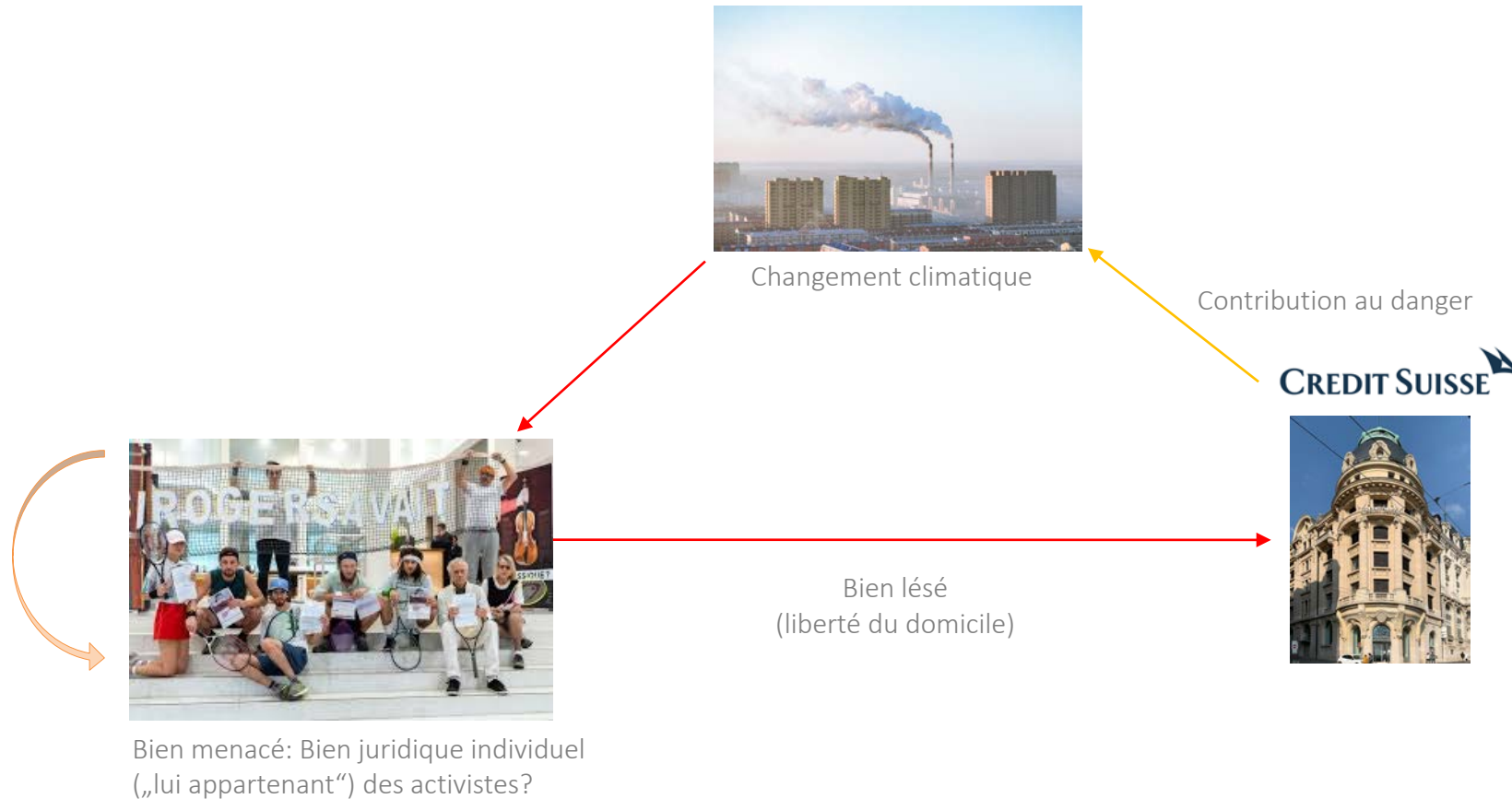
# Art. 17 – État de nécessité licite

1. Situation de nécessité
  - a) Bien juridique individuel (auteur)
  - b) Danger
  - c) Imminence
2. Action par nécessité
  - a) Aptitude
  - b) Subsidiarité
  - c) Proportionalité
3. Éléments subjectifs
  - a) Connaissance de la situation de nécessité
  - b) Volonté de sauvegarder les intérêts





# État de nécessité licite



# Lausanne Action Climat

Concernant la *sauvegarde d'un intérêt prépondérant*, on retiendra que les biens qu'ont cherché à protéger les prévenus dans leur action sont la préservation du climat et de l'environnement et par ce biais la sauvegarde de leur droit personnel à la santé et à la vie. Quant au bien lésé, il s'agit de la liberté pour un propriétaire immobilier ...d'user comme il l'entend de son domicile.



# Art. 17 – Assistance en situation de nécessité

1. Situation de nécessité
  - a) Bien juridique individuel **d'un tiers**
  - b) Danger
  - c) Imminence
2. Action par nécessité
  - a) Aptitude
  - b) Subsidiarité
  - c) Proportionalité
3. Éléments subjectifs
  - a) Connaissance de la situation de nécessité
  - b) Volonté de sauvegarder les intérêts





# Assistance



Bien menacé: Bien juridique individuel d'un tiers («appartenant à un tiers»)?



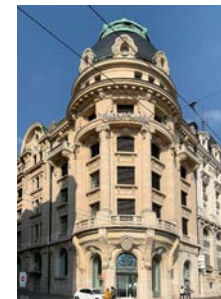
Changement climatique

Contribution au danger

**CREDIT SUISSE**



Bien lésé: liberté du domicile



1. Violation de domicile (Art. 186)
2. État de nécessité licite (Art. 17)
3. État de nécessité extra-légal
4. Sauvegarde d'intérêts légitimes
5. Absence d'intérêt à punir (Art. 52)
6. Sauvegarde d'intérêts excusable





# État de nécessité extra-légal



Bien menacé: Bien juridique collectif  
(l'humanité, l'environnement etc.)



Contribution au danger

**CREDIT SUISSE**



Bien lésé: liberté du domicile





# Lausanne Action Climat

4.2 Il convient maintenant d'examiner si les conditions de l'art. 17 CP sont en l'espèce réalisées. S'agissant en premier lieu de *l'existence d'un danger*, celui-ci réside dans les conséquences du changement climatique. A ce sujet, le Tribunal retient comme particulièrement convaincants les divers rapports scientifiques produits par les prévenus... En conclusion partielle, l'existence d'un danger, telle que requise par l'art. 17 CP, doit être retenue.



1. Violation de domicile (Art. 186)
2. État de nécessité licite (Art. 17)
3. État de nécessité extra-légal
4. Sauvegarde d'intérêts légitimes
5. Absence d'intérêt à punir (Art. 52)
6. Sauvegarde d'intérêts excusable



---

## Sauvegarde d'intérêts légitimes (6B\_758/2011)

« Les conditions sont réunies ... lorsque l'acte illicite ne constitue pas seulement un moyen nécessaire et approprié pour la défense d'intérêts légitimes d'une importance nettement supérieure à celle des biens protégés par la disposition violée, mais que cet acte constitue encore le seul moyen possible pour cette défense. Ces conditions sont cumulatives. »



# Sauvegarde d'intérêts légitimes (6B\_758/2011)

*But*

Socialement souhaitable ou

Protégé par des droits fondamentaux

*Moyen*

subsidaire

proportionnel



# Sauvegarde d'intérêts légitimes



But souhaitable: Climat (Accord de Paris)  
Protégé: Art.. 16 Cst – Libertés d'opinion



Contribution au danger

**CREDIT SUISSE**



Bien lésé: liberté du domicile



1. Violation de domicile (Art. 186)
2. État de nécessité licite (Art. 17)
3. État de nécessité extra-légal
4. Sauvegarde d'intérêts légitimes
5. Absence d'intérêt à punir (Art. 52)
6. Sauvegarde d'intérêts excusable





---

## Art. 52 Motifs de l'exemption de peine / Absence d'intérêt à punir

Si la culpabilité de l'auteur et les conséquences de son acte sont peu importantes, l'autorité compétente renonce à le poursuivre, à le renvoyer devant le juge ou à lui infliger une peine.



1. Violation de domicile (Art. 186)
2. État de nécessité licite (Art. 17)
3. État de nécessité extra-légal
4. Sauvegarde d'intérêts légitimes
5. Absence d'intérêt à punir (Art. 52)
6. Sauvegarde d'intérêts excusable



# Sauvegarde d'intérêts excusable



But souhaitable: Climat (Accord de Paris)  
Protégé: Art.. 16 Cst – Libertés d'opinion



Contribution au danger

**CREDIT SUISSE**



Bien lésé: liberté du domicile



## Cours Discussion d'arrêts du TF et de la CourEDH – semestre d'automne 2020

Heure et lieu : Jeudi, 16.15. – 18.00, salle [xx]

Date	Sujet(s)	ATF / documentation	Lieu	Enseignant(e)
17.09.20	Introduction/CEDH : Organisation et procédure	Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH, RS 0.101)		Andreas Heinemann/Odile Ammann
24.09.20	Droit de vente	ATF 102 II 97; ATF 126 III 59		Andreas Heinemann
1.10.20	Liberté de la langue/Liberté d'expression	ATF 136 I 149 ; CourEDH, affaire Haldimann et autres c. Suisse, requête n° 21830/09		Odile Ammann
8.10.20	Droit au respect de la vie privée et familiale/Droit à un procès équitable	CourEDH, affaire Glaisen c. Suisse, requête n° 40477/13 ; CourEDH, affaire Howald Moor et autres, requêtes n° 52067/10 et 41072/11		Odile Ammann
15.10.20	Contrat de bail/prêt ou donation	ATF 134 III 446; ATF 144 III 93		Andreas Heinemann
22.10.20	Protection contre le licenciement pendant la grossesse	ATF 135 III 349; ATF 143 III 21		Andreas Heinemann
29.10.20	Secret de fonction/Instigation	CEDH, Dammann c. Suisse, Requête no. 77551/01		Marc Thommen
5.11.20	Actio libera in causa	BGE 85 IV 1		Marc Thommen
12.11.20	Atteinte à la paix des morts	Arrêt 6B_696/2009		Marc Thommen
19.11.20	Responsabilité civile	ATF 133 III 81; ATF 137 III 226		Andreas Heinemann
26.11.20	Principe de non-discrimination	CourEDH, affaire Glor c. Suisse, requête no. 13444/04 ; ATF 140 I 201		Odile Ammann
3.12.20	État de nécessité licite	Tribunal d'arrondissement de Lausanne PE 19.000742/PCL/IIb, 13. Janvier 2020, (LAC – les activistes du clima)		Marc Thommen
10.12.20	Liberté de vote/Recours en matière de droit public	ATF 145 I 207 ; Arrêt du TF 1C_134/2020 du 24 mars 2020		Odile Ammann



# Droit pénal

Prof. Dr. iur. Marc Thommen